

2024/

## Décision 2024/14



### Modification du marché public passé en procédure adaptée de travaux de rénovation des sols de l'établissement nautique intercommunal situé au Cateau-Cambrésis de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Par décision n°2023/25, le Président a attribué les deux lots du marché public mentionné en objet à la société CRM.

Le cahier des clauses particulières prévoyait la réalisation d'un métré définitif afin de fixer définitivement les prix des deux lots.

Le montant initial du marché public était évalué à 207 130,90 € HT sous réserve de vérifier et fixer définitivement les quantités avec le titulaire du marché public. Après contrôle sur pièce et sur place, les quantités indiquées ci-dessus ont été réévaluées comme initialement prévu par l'article 3-5 du cahier des clauses particulières.

Le montant définitif du lot n°1 du marché public est fixé à hauteur de 233 112,04 € HT.

Le montant définitif du lot n°2 est fixé à 51 968,34 € HT comme initialement prévu.

Le montant global du marché public est modifié comme suit :

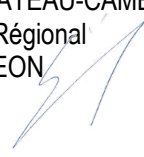

- Montant global initial du marché public : Lot n°1 - 207 130,90 € HT et Lot n°2 – 51 968,34 € HT soit 259 099,24 € HT.
- Montant global modifié du marché public : Lot n°1 - 233 112,04 € HT et Lot n°2 – 51 968,34 € HT soit 285 080,38 € HT, soit une augmentation de 10 % du montant global.

*Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,*

*En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,*

## DÉCIDE

- **D'approuver et signer l'avenant n°01 dans les conditions indiquées ci-dessus.**

<b>Acte certifié exécutoire</b> Transmission en Sous-Préfecture le 26/04/2024 Publication le 26/04/2024 <i>Vu, Le Président – Serge SIMEON</i>	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 26/04/2024 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON  
---	--

### **IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



# MARCHÉ PUBLIC PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES SOLS DE L'ÉTABLISSEMENT NAUTIQUE INTERCOMMUNAL SITUÉ AU CATEAU-CAMBRÉSIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

## AVENANT N°1

### I. Identification du pouvoir adjudicateur

---

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par son Président, Monsieur Serge SIMÉON

Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

☎ 03 27 75 84 79 📧 [secretariat@caudresis-catesis.fr](mailto:secretariat@caudresis-catesis.fr) SIRET : 200 030 633 00198

### II. Identification de la procédure

---

Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

### III. Objet et étendue du marché public

---

- Objet : Travaux de rénovation des sols de l'établissement nautique intercommunal situé au Cateau-Cambrésis de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.
- Montant estimé du besoin : 300.000 € HT

### IV. Allotissement

---

- Lot 1 : Rénovation des sols en résine des espaces bien-être et aquatiques en carrelage antidérapant ;
- Lot 2 : Rénovation des sols du vestiaire grand public en carrelage antidérapant.

### V. Date de notification d'attribution : 6 décembre 2023

---

### VI. Identification du titulaire

---

Nom commercial : CRM

Prénom, NOM et titre de son représentant : Maxime DESPATURE, gérant

Numéro SIRET : 301 273 652 00034

Adresse de l'établissement : 10 route de Marcoing 59267 PROVILLE

Adresse électronique : [contact@crm-nord.fr](mailto:contact@crm-nord.fr)

Numéros de téléphone : 03 27 81 99 85

## VII. Objet de l'avenant

Conformément à l'article 3-5. du cahier des clauses particulières, l'acheteur et le titulaire fixeront par avenant le métrés définitifs et le montant définitif des travaux.

Le présent avenant fixe les métrés définitifs du lot n°1 :

N°	Référence candidat	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Unité	Quantité initiale	Quantité définitive
<b>A</b>	<b>Préparation de l'intervention</b>					
1-A.1		Métré définitif des superficies à carrelé	Ce prix rémunère forfaitairement les moyens humains et matériels nécessaires au métré des superficies à rénover. A la date de notification d'attribution du présent lot, le titulaire conviendra d'un rendez-vous avec le représentant désigné par l'acheteur et le responsable du site pour réaliser le métré des superficies à carrelé. La quantité définitive sera intégrée au détail quantitatif estimatif (DQE) et permettra de fixer le prix définitif du lot.	F	1	1
1-A.2		Relevé de l'ensemble des regards et des flaches à corriger	Ce prix rémunère unitairement les moyens humains et matériels nécessaire au recensement de l'ensemble des regards et des flaches présents sur le sol à rénover. Certains regards de l'espace bien-être et de l'espace aquatique ne sont pas placés au niveau le plus bas du sol, les eaux résiduelles circulent donc mal et se stockent dans des flaches aggravant le phénomène de moisissure et de dégradation de la résine. A la date de notification d'attribution du présent lot, le titulaire relèvera l'ensemble des regards et des flaches à corriger. La quantité définitive sera intégrée au DQE et permettra de fixer le prix définitif du lot.	F	1	1
1-A.3		Installation du chantier	Ce prix rémunère forfaitairement les frais d'installation de chantier, l'amenée et le repliement du matériel. Il comprend : - Les aménagements de l'emprise du chantier, les aires de stockage, la réalisation et l'entretien des accès au chantier et au dépôt, la fourniture et les frais d'installation des baraques de chantier, des ateliers, des entrepôts, l'amenée du matériel de chantier et son repliement, l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, des matériaux en excédent et la remise en état des lieux ;	F	1	1

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les branchements aux réseaux divers, les frais de gardiennage et de nettoyage et clôtures ;</li> <li>- Les locaux à mettre à la disposition du personnel conformément aux dispositions en vigueur ;</li> <li>- Les installations achevées et le matériel de chantier amené à pied d'œuvre, une fraction égale aux deux tiers (2/3) du prix sera réglée à l'entrepreneur, le solde sera versé après repliement de toutes les installations, l'enlèvement des matériaux en excédent et la remise en état des lieux.</li> </ul>			
1-A.4		Panneaux de chantier 2m x 3m	Ce prix rémunère forfaitairement l'amenée sur le chantier et le repliement en fin de travaux de 2 panneaux de chantier 2m x 3m, précisant l'opération, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises et les financements.	U	1	1
1-A.5		Constat d'état des lieux	Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation d'un état des lieux exhaustif par huissier de justice avant intervention et après réception des travaux. L'huissier de justice fournira le rapport en deux exemplaires originaux papier et en couleurs et le transmettra par voie dématérialisée au format PDF.	F	1	1
1-A.6		Plan des sols mis à jour (y compris pour le lot n°2)	Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation d'un plan du site après réception des travaux. Ce plan présentera les types de sols du site. Il sera transmis à l'acheteur au format PDF et DWG. Le titulaire du lot n°1 s'engage à prendre attache du titulaire du lot n°2 pour réaliser le plan mis à jour.	F	1	1
<b>B</b>	<b>Dépose de la résine</b>					
1-B.1		Dépose du sol résine	Ce prix rémunère au mètre carré la dépose de la résine des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire s'engage à déposer l'ensemble de la résine des deux espaces (bien-être et aquatique). Le prix comprend l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaire à la dépose de la résine. Le titulaire proposera une solution permettant de réduire au maximum les résidus et les poussières pour ne pas dégrader le site. Le titulaire limitera au maximum la propagation des poussières issues de la dépose de la résine, aussi bien des pièces voisines, que des bassins et du mobilier laissé sur place. Il s'engage à protéger par tout moyen possible les pièces voisines, les	M2	835	945

			bassins et les mobiliers qui ne peut être déplacé.			
1-B.2		Dépose des plinthes résine	<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose de la résine des espaces bien-être et aquatique.</p> <p>Hauteur des plinthes en résine : XX cm</p> <p>Le titulaire s'engage à déposer l'ensemble de la résine des deux espaces (bien-être et aquatique).</p> <p>Le prix comprend l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaire à la dépose de la résine. Le titulaire proposera une solution permettant de réduire au maximum les résidus et les poussières pour ne pas dégrader le site.</p> <p>Le titulaire limitera au maximum la propagation des poussières issues de la dépose de la résine, aussi bien des pièces voisines, que des bassins et du mobilier laissé sur place. Il s'engage à protéger par tout moyen possible les pièces voisines, les bassins et les mobiliers qui ne peut être déplacé.</p>	ML	310	404
1-B.5		Évacuation des déchets	<p>Ce prix rémunère au mètre cube l'évacuation des déchets issus de la dépose de la résine des espaces bien-être et aquatique.</p> <p>Le titulaire fera son affaire du traitement et de l'évacuation des déchets induits par la dépose de la résine.</p>	F	1	1
<b>C</b>	<b>Traitement des sols avant ragréage</b>					
1-C.1		Traitement et nettoyage du sol	<p>Ce prix rémunère au mètre carré le traitement et le nettoyage du sol des espaces bien-être et aquatique.</p> <p>Après dépose intégrale de la résine des espaces bien-être et aquatique, le titulaire traitera et nettoiera les sols afin d'éviter tout risque de moisissure ou autre qui induirait le décollement du carrelage à plus ou moins long terme.</p>	M2	835	945

1-C.2		Traitement et nettoyage des plinthes	Ce prix rémunère au mètre linéaire le traitement et le nettoyage des plinthes des espaces bien-être et aquatique. Après dépose intégrale de la résine des espaces bien-être et aquatique, le titulaire traitera et nettoiera les sols afin d'éviter tout risque de moisissure ou autre qui induirait le décollement du carrelage à plus ou moins long terme.	ML	310	404
1-C.3		Fourniture et mise en œuvre d'un primaire bi-composant (sol)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un primaire bi-composant sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre, dans les règles de l'art, un primaire bi-composant permettant de garantir l'étanchéité et d'éviter une détérioration précoce du sol en carrelage.	M2	835	945
1-C.4		Fourniture et mise en œuvre d'un primaire bi-composant (plinthes)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un primaire bi-composant sous les plinthes des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre, dans les règles de l'art, un primaire bi-composant permettant de garantir l'étanchéité et d'éviter une détérioration précoce du sol en carrelage.	ML	310	404
<b>D</b>	<b>Pose du carrelage antidérapant</b>					
1-D.1		Fourniture et mise en œuvre d'un primaire	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un primaire sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre, dans les règles de l'art, le primaire sur le sol. Il proposera une solution conforme et adéquate au sol soumis à de fort taux d'humidité, de chlore et de chaleur (espaces bien-être et aquatique). Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'environnement spécifique dans lequel il mettra en œuvre le primaire. Le titulaire proposera plusieurs coloris assortis à l'existant.	M2	835	945

1-D.2		Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un carrelage antidérapant sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre, dans les règles de l'art, le ragréage du sol. Il proposera une solution conforme et adéquate au sol soumis à de fort taux d'humidité, de chlore et de chaleur (espaces bien-être et aquatique). Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'environnement spécifique dans lequel il mettra en œuvre le ragréage. Le titulaire proposera plusieurs coloris assortis à l'existant.	M2	475	585
1-D.3		Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage type planichoc sur 10mm d'épaisseur pour reprofilage des pentes	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un carrelage antidérapant sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre, dans les règles de l'art, le ragréage du sol. Il proposera une solution conforme et adéquate au sol soumis à de fort taux d'humidité, de chlore et de chaleur (espaces bien-être et aquatique). Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'environnement spécifique dans lequel il mettra en œuvre le ragréage. Le titulaire proposera plusieurs coloris assortis à l'existant.	M2	360	414
1-D.4		Reprises de planéité des regards et des flaches	Ce prix rémunère à l'unité la correction des regards ou des flaches relevés en étape 1-A.2. Le titulaire corrigera les aspects du sol afin de rendre efficace les regards initialement créés et supprimera l'ensemble des flaches.	U	5	5
1-D.5		Fourniture et pose du carrelage antidérapant	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose du carrelage antidérapant. Le titulaire fournira et posera dans les règles de l'art du carrelage antidérapant adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur). Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art dudit carrelage antidérapant.	M2	654	764
1-D.6		Fourniture et mise en œuvre de carrelage 5*5 sur trame 30*30 PN24	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose du carrelage antidérapant. Le titulaire fournira et posera dans les règles de l'art du carrelage antidérapant	M2	181	181

			adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur). Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art dudit carrelage antidérapant.			
1-D.7		Fourniture et mise en œuvre de carrelage à bord arrondi	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose du carrelage antidérapant. Le titulaire fournira et posera dans les règles de l'art du carrelage antidérapant adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur). Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art dudit carrelage antidérapant.	M2	441	441
1-D.8		Fourniture et mise en œuvre de joints Epoxy (Sol)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de joint Epoxy afin de garantir l'étanchéité et le maintien du carrelage antidérapant. Le titulaire fournira et mettra en œuvre dans les règles de l'art des joints Epoxy adéquats aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	M2	835	945
1-D.9		Fourniture et pose des plinthes	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose des plinthes. Le titulaire fournira et posera dans les règles de l'art les plinthes adéquates aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur), assorties au carrelage antidérapant, et accompagnées de profilés au droit de leur remontée. Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art desdits plinthes et profilés.	ML	310	404
1-D.10		Fourniture et mise en œuvre de joints Epoxy (Plinthes)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de joint Epoxy afin de garantir l'étanchéité et le maintien des plinthes. Le titulaire fournira et mettra en œuvre dans les règles de l'art des joints Epoxy adéquats aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	ML	310	404
1-D.11		Fourniture et pose de joint de fractionnement acrylique	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de joint de fractionnement acrylique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre dans les règles de l'art des joint de fractionnement acrylique adéquats aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	ML	78	172



1-D.12	Réalisation de joint souple acrylique au mastic polyuréthane	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de joint souple acrylique au mastic polyuréthane afin de garantir l'étanchéité et le maintien des plinthes. Le titulaire fournira et mettra en œuvre dans les règles de l'art des joints souple acrylique au mastic polyuréthane adéquats aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	ML	520	520
--------	--	---	----	-----	-----

Les quantités a évacué étant revu à la hausse, le titulaire a réévalué le prix unitaire suivant :

○ Prix unitaire initial :

1-B.5	Evacuation des déchets	Ce prix rémunère au mètre cube l'évacuation des déchets issus de la dépose de la résine des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fera son affaire du traitement et de l'évacuation des déchets induits par la dépose de la résine.	F	1 260,00 €
-------	------------------------	---	---	------------

○ Prix unitaire modifié :

1-B.5	Evacuation des déchets	Ce prix rémunère au mètre cube l'évacuation des déchets issus de la dépose de la résine des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fera son affaire du traitement et de l'évacuation des déchets induits par la dépose de la résine.	F	1 890,00 €
-------	------------------------	---	---	------------

Les mètres du lot n°2 sont fixés définitivement, sans modification.

Considérant les éléments ci-dessus indiqués, le détail estimatif du lot n°1 est modifié comme suit :

○ Détail estimatif initial :

N°	Référence candidat	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Unité	Quantité	P.U. HT	Montant HT
<b>A Préparation de l'intervention</b>							
1-A-1		Mètre défini des surfaces à carreler	Ce prix rémunère forfaitairement les moyens humains et matériels nécessaires au mètre des surfaces à rénover. A la date de notification d'attribution du présent lot, le titulaire conviendra d'un rendez-vous avec le représentant désigné par l'acheteur et le responsable du site pour réaliser le mètre des surfaces à carreler. La quantité définitive sera intégrée au détail quantitatif estimatif (DQE) et permettra de fixer le prix définitif du lot.	F	1	150,00 €	150,00 €
1-A-2		Relève de l'ensemble des regards et des faches à corriger	Ce prix rémunère forfaitairement les moyens humains et matériels nécessaires au recensement de l'ensemble des regards et des faches présents sur le sol à rénover. Certains regards de l'espace bien-être et de l'espace aquatique ne sont pas placés au niveau le plus bas du sol, les eaux résiduaires circulent donc mal et se stockent dans des faches aggravant le phénomène de moisissure et de dégradation de la résine. A la date de notification d'attribution du présent lot, le titulaire relèvera l'ensemble des regards et des faches à corriger. La quantité définitive sera intégrée au DQE et permettra de fixer le prix définitif du lot.	F	1	150,00 €	150,00 €
1-A-3		Installation du chantier	Ce prix rémunère forfaitairement les frais d'installation de chantier, l'aménagement et le rangement du matériel. Il comprend : - Les aménagements de l'emprise du chantier, les aires de stockage, la réalisation et l'entretien des accès au chantier et au dépôt, la fourniture et les frais d'installation des barreaux de chantier, des ateliers, des entrées, l'aménagement du matériel de chantier et son rangement, l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, des matériaux en excédent et la remise en état des lieux ; - Les branchements aux réseaux divers, les frais de gardiennage et de nettoyage et clôtures ; - Les locaux à mettre à la disposition du personnel conformément aux dispositions en vigueur ; - Les installations achevées et le matériel de chantier amené à pied d'œuvre, une fraction égale aux deux tiers (2/3) du prix sera réglée à l'entrepreneur, le solde sera versé après règlement de toutes les installations, l'enlèvement des matériaux en excédent et la remise en état des lieux.	F	1	10 395,34 €	10 395,34 €
1-A-4		Panneaux de chantier 2m x 3m	Ce prix rémunère forfaitairement l'amenée sur le chantier et le rangement en fin de travaux de 2 panneaux de chantier 2m x 3m, précisant l'opération, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises et les financements.	U	1	1 925,00 €	1 925,00 €
1-A-5		Constat d'état des lieux	Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation d'un état des lieux exhaustif par huissier de justice avant intervention et après réception des travaux. L'huissier de justice fournira le rapport en deux exemplaires originaux papier et en couleurs et le transmettra par voie dématérialisée au format PDF.	F	1	3 000,00 €	3 000,00 €
1-A-6		Plan des sols mis à jour (y compris pour le lot n°2)	Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation d'un plan de site après réception des travaux. Ce plan présentera les types de sols du site. Il sera transmis à l'acheteur au format PDF et DWG. Le titulaire du lot n°1 s'engage à prendre attache du titulaire du lot n°2 pour réaliser le plan mis à jour.	F	1	100,00 €	100,00 €
						<b>Sous-total H.T.</b>	<b>15 720,34 €</b>
<b>B Dépose de la résine</b>							
1-B-1		Dépose du sol résine	Ce prix rémunère au mètre carré la dépose de la résine des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire s'engage à déposer l'ensemble de la résine des deux espaces (bien-être et aquatique). Le prix comprend l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la dépose de la résine. Le titulaire proposera une solution permettant de réduire au maximum les résidus et les poussières pour ne pas dégrader le site. Le titulaire limitera au maximum la propagation des poussières issues de la dépose de la résine, aussi bien des pièces voisines, que des bassins et du mobilier laissé sur place. Il s'engage à protéger par tout moyen possible les pièces voisines, les bassins et les mobiliers qui ne peut être déplacé.	M2	835	17,43 €	14 544,05 €
1-B-2		Dépose des plinthes résine	Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose de la résine des espaces bien-être et aquatique. Hauteur des plinthes en résine : XX cm. Le titulaire s'engage à déposer l'ensemble de la résine des deux espaces (bien-être et aquatique). Le prix comprend l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la dépose de la résine. Le titulaire proposera une solution permettant de réduire au maximum les résidus et les poussières pour ne pas dégrader le site. Le titulaire limitera au maximum la propagation des poussières issues de la dépose de la résine, aussi bien des pièces voisines, que des bassins et du mobilier laissé sur place. Il s'engage à protéger par tout moyen possible les pièces voisines, les bassins et les mobiliers qui ne peut être déplacé.	ML	310	12,30 €	3 813,00 €
1-B-5		Evacuation des déchets	Ce prix rémunère au mètre cube l'évacuation des déchets issus de la dépose de la résine des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fera son affaire du traitement et de l'évacuation des déchets induits par la dépose de la résine.	F	1	1 260,00 €	1 260,00 €
						<b>Sous-total H.T.</b>	<b>19 627,05 €</b>
<b>C Traitement des sols avant ragrage</b>							
1-C-1		Traitement et nettoyage du sol	Ce prix rémunère au mètre carré le traitement et le nettoyage du sol des espaces bien-être et aquatique. Après dépose intégrale de la résine des espaces bien-être et aquatique, le titulaire traitera et nettoiera les sols afin d'éviter tout risque de moisissure ou autre qui induirait le décollement du carrelage à plus ou moins long terme.	M2	835	4,29 €	3 565,65 €
1-C-2		Traitement et nettoyage des plinthes	Ce prix rémunère au mètre linéaire le traitement et le nettoyage des plinthes des espaces bien-être et aquatique. Après dépose intégrale de la résine des espaces bien-être et aquatique, le titulaire traitera et nettoiera les sols afin d'éviter tout risque de moisissure ou autre qui induirait le décollement du carrelage à plus ou moins long terme.	ML	310	2,18 €	675,80 €
1-C-3		Fourniture et mise en œuvre d'un primaire bi-composant (sod)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un primaire bi-composant sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre, dans les règles de l'art, un primaire bi-composant permettant de garantir l'étanchéité et d'éviter une détérioration précoce du sol en carrelage.	M2	835	21,72 €	18 136,20 €
1-C-4		Fourniture et mise en œuvre d'un primaire bi-composant (plinthes)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un primaire bi-composant sous les plinthes des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre, dans les règles de l'art, un primaire bi-composant permettant de garantir l'étanchéité et d'éviter une détérioration précoce du sol en carrelage.	ML	310	6,52 €	2 021,20 €
						<b>Sous-total H.T.</b>	<b>24 498,85 €</b>
<b>D Pose du carrelage antidérapant</b>							
1-D-1		Fourniture et mise en œuvre d'un primaire	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un primaire sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre, dans les règles de l'art, le primaire sur le sol. Il proposera une solution conforme et adéquate au sol soumis à de fort taux d'humidité, de chlore et de chaleur (espaces bien-être et aquatique). Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'environnement spécifique dans lequel il mettra en œuvre le primaire. Le titulaire proposera plusieurs coloris assorties à l'existant.	M2	835	3,45 €	2 880,75 €
1-D-2		Fourniture et mise en œuvre d'un ragrage	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un carrelage antidérapant sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre, dans les règles de l'art, le ragrage du sol. Il proposera une solution conforme et adéquate au sol soumis à de fort taux d'humidité, de chlore et de chaleur (espaces bien-être et aquatique). Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'environnement spécifique dans lequel il mettra en œuvre le ragrage. Le titulaire proposera plusieurs coloris assorties à l'existant.	M2	475	20,97 €	9 960,75 €
1-D-3		Fourniture et mise en œuvre d'un ragrage type planchoc sur bûche d'épaisseur pour sprouflage des pentes	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un carrelage antidérapant sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre, dans les règles de l'art, le ragrage du sol. Il proposera une solution conforme et adéquate au sol soumis à de fort taux d'humidité, de chlore et de chaleur (espaces bien-être et aquatique). Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'environnement spécifique dans lequel il mettra en œuvre le ragrage. Le titulaire proposera plusieurs coloris assorties à l'existant.	M2	360	43,23 €	15 562,80 €
1-D-4		Reprises de planéité des regards et des faches	Ce prix rémunère à l'unité la correction des regards ou des faches relevés en étape 1-A-2. Le titulaire corrigera les aspects du sol afin de rendre efficace les regards initialement créés et supprimera l'ensemble des faches.	U	5	198,62 €	993,10 €
1-D-5		Fourniture et pose du carrelage antidérapant	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose du carrelage antidérapant. Le titulaire fournira et posera dans les règles de l'art du carrelage antidérapant adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur). Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art dudit carrelage antidérapant.	M2	654	66,37 €	43 405,98 €
1-D-6		Fourniture et mise en œuvre de carrelage 5° sur trame 30°30° PN24	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose du carrelage antidérapant. Le titulaire fournira et posera dans les règles de l'art du carrelage antidérapant adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur). Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art dudit carrelage antidérapant.	M2	181	134,36 €	24 319,16 €
1-D-7		Fourniture et mise en œuvre de carrelage à bord arrondi	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose du carrelage antidérapant. Le titulaire fournira et posera dans les règles de l'art du carrelage antidérapant adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur). Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art dudit carrelage antidérapant.	M2	441	35,37 €	15 598,17 €
1-D-8		Fourniture et mise en œuvre de joints Epoxy (Sol)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de joint Epoxy afin de garantir l'étanchéité et le maintien du carrelage antidérapant. Le titulaire fournira et mettra en œuvre dans les règles de l'art des joints Epoxy adéquats aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	M2	835	26,05 €	21 751,75 €
1-D-9		Fourniture et pose des plinthes	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose des plinthes. Le titulaire fournira et posera dans les règles de l'art les plinthes adéquates aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur), assorties au carrelage antidérapant, et accompagnées de profils au droit de leur remplies. Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art desdites plinthes et profils.	ML	310	17,96 €	5 567,60 €
1-D-10		Fourniture et mise en œuvre de joints Epoxy (Plinthes)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de joint Epoxy afin de garantir l'étanchéité et le maintien des plinthes. Le titulaire fournira et mettra en œuvre dans les règles de l'art des joints Epoxy adéquats aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	ML	310	8,47 €	2 625,70 €
1-D-11		Fourniture et pose de joint de fractionnement acrylique	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de joint de fractionnement acrylique. Le titulaire fournira et mettra en œuvre dans les règles de l'art des joint de fractionnement acrylique adéquats aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	ML	78	9,75 €	760,50 €
1-D-12		Réalisation de joint souple acrylique au mastic polyuréthane	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre de joint souple acrylique au mastic polyuréthane afin de garantir l'étanchéité et le maintien des plinthes. Le titulaire fournira et mettra en œuvre dans les règles de l'art des joints souple acrylique au mastic polyuréthane adéquats aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	ML	520	7,42 €	3 858,40 €
						<b>Sous-total H.T.</b>	<b>147 284,66 €</b>
						<b>Total H.T.</b>	<b>207 130,90 €</b>

○ Détail estimatif modifié :

N°	Référence candidat	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Unité	Quantité av01	P.U. HT	Montant HT
<b>A Préparation de l'intervention</b>							
I-A.1		Mètre défini des surfaces à carrelier	Ce prix rémunère forfaitairement les moyens humains et matériels nécessaires au mètre des surfaces à rénover. A la date de notification d'attribution du présent lot, le titulaire convoquera d'un rendez-vous avec le représentant désigné par l'acheteur et le responsable du site pour réaliser le mètre des surfaces à carrelier. La quantité définitive sera intégrée au détail quantitatif estimatif (DQE) et permettra de fixer le prix définitif du lot.	F	1	150,00 €	150,00 €
I-A.2		Relevé de l'ensemble des regards et des faches à corriger	Ce prix rémunère unitairement les moyens humains et matériels nécessaires au recensement de l'ensemble des regards et des faches présents sur le sol à rénover. Certains regards de l'espace bien-être et de l'espace aquatique ne sont pas placés au niveau le plus bas du sol, les eaux résiduaires coulent donc mal et se stockent dans des faches aggravant le phénomène de moisissure et de dégradation de la résine. A la date de notification d'attribution du présent lot, le titulaire relèvera l'ensemble des regards et des faches à corriger. La quantité définitive sera intégrée au DQE et permettra de fixer le prix définitif du lot.	F	1	150,00 €	150,00 €
I-A.3		Installation du chantier	Ce prix rémunère forfaitairement les frais d'installation de chantier, l'aménagé et le remplissage du matériel. Il comprend : - Les aménagements de l'emprise du chantier, les aires de stockage, la réalisation et l'entretien des accès au chantier et au dépôt, la fourniture et les frais d'installation des barrières de chantier, des ateliers, des entrappés, l'aménagé du matériel de chantier et son repliement, l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, des matériaux en excédent et la remise en état des lieux ; - Les branchements aux réseaux divers, les frais de gardiennage et de nettoyage et d'obsolescence ; - Les locaux à mettre à la disposition du personnel conformément aux dispositions en vigueur ; - Les installations achevées et le matériel de chantier amené à pied d'œuvre, une fraction égale aux deux tiers (2/3) du prix sera réglée à l'entrepreneur, le solde sera versé après remplissage de toutes les installations, l'enlèvement des matériels en excédent et la remise en état des lieux.	F	1	10 395,34 €	10 395,34 €
I-A.4		Panneaux de chantier 2m x 3m	Ce prix rémunère forfaitairement l'aménagé sur le chantier et le remplissage en fin de travaux de 2 panneaux de chantier 2m x 3m, précisant l'opération, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises et les financements.	U	1	1 925,00 €	1 925,00 €
I-A.5		Constat d'état des lieux	Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation d'un état des lieux exhaustif par un huissier de justice avant intervention et après réception des travaux. L'huissier de justice fournira le rapport en deux exemplaires originaux papier et en couleurs et le transmettra par voie dématérialisée au format PDF.	F	1	3 000,00 €	3 000,00 €
I-A.6		Plan des sols mis à jour (y compris pour le lot n°2)	Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation d'un plan du site après réception des travaux. Ce plan présentera les types de sols du site. Il sera transmis à l'acheteur au format PDF et DWG. Le titulaire du lot n°1 s'engage à prendre attache du titulaire du lot n°2 pour réaliser le plan mis à jour.	F	1	100,00 €	100,00 €
						<b>Sous-total H.T. av01</b>	<b>15 720,34 €</b>
<b>B Dépose de la résine</b>							
I-B.1		Dépose du sol résine	Ce prix rémunère au mètre carré la dépose de la résine des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire s'engage à déposer l'ensemble de la résine des deux espaces (bien-être et aquatique). Le prix comprend l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la dépose de la résine. Le titulaire proposera une solution permettant de réduire au maximum les résidus et les poussières pour ne pas dégrader le site. Le titulaire limitera au maximum la propagation des poussières issues de la dépose de la résine, aussi bien des pièces voisines, que des bassins et du mobilier laissé sur place. Il s'engage à protéger par tout moyen possible les pièces voisines, les bassins et les mobiliers qui ne peut être déplacé.	M2	945	17,43 €	16 471,35 €
I-B.2		Dépose des plinthes résine	Ce prix rémunère au mètre linéaire la dépose de la résine des espaces bien-être et aquatique. Hauteur des plinthes en résine : XX cm. Le titulaire s'engage à déposer l'ensemble de la résine des deux espaces (bien-être et aquatique). Le prix comprend l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la dépose de la résine. Le titulaire proposera une solution permettant de réduire au maximum les résidus et les poussières pour ne pas dégrader le site. Le titulaire limitera au maximum la propagation des poussières issues de la dépose de la résine, aussi bien des pièces voisines, que des bassins et du mobilier laissé sur place. Il s'engage à protéger par tout moyen possible les pièces voisines, les bassins et les mobiliers qui ne peut être déplacé.	ML	404	12,30 €	4 969,20 €
I-B.5		Evacuation des déchets	Ce prix rémunère au mètre cube l'évacuation des déchets issus de la dépose de la résine des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fera son affaire du traitement et de l'évacuation des déchets induits par la dépose de la résine.	F	1	1 890,00 €	1 890,00 €
						<b>Sous-total H.T. av01</b>	<b>23 330,55 €</b>
<b>C Traitement des sols avant ragrage</b>							
I-C.1		Traitement et nettoyage du sol	Ce prix rémunère au mètre carré le traitement et le nettoyage du sol des espaces bien-être et aquatique. Après dépose intégrale de la résine des espaces bien-être et aquatique, le titulaire traitera et nettoiera les sols afin d'éviter tout risque de moisissure ou autre qui induirait le décollement du carrelage à plus ou moins long terme.	M2	945	4,39 €	4 148,55 €
I-C.2		Traitement et nettoyage des plinthes	Ce prix rémunère au mètre linéaire le traitement et le nettoyage des plinthes des espaces bien-être et aquatique. Après dépose intégrale de la résine des espaces bien-être et aquatique, le titulaire traitera et nettoiera les sols afin d'éviter tout risque de moisissure ou autre qui induirait le décollement du carrelage à plus ou moins long terme.	ML	404	2,18 €	880,72 €
I-C.3		Fourniture et mise en oeuvre d'un primaire bi-composant (sol)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre d'un primaire bi-composant sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en oeuvre, dans les règles de l'art, un primaire bi-composant permettant de garantir l'étanchéité et d'éviter une décoloration précoce du sol en carrelage.	M2	945	21,72 €	20 525,40 €
I-C.4		Fourniture et mise en oeuvre d'un primaire bi-composant (plinthes)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre d'un primaire bi-composant sous les plinthes des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en oeuvre, dans les règles de l'art, un primaire bi-composant permettant de garantir l'étanchéité et d'éviter une décoloration précoce du sol en carrelage.	ML	404	6,52 €	2 634,08 €
						<b>Sous-total H.T. av01</b>	<b>28 188,75 €</b>
<b>D Pose du carrelage antidérapant</b>							
I-D.1		Fourniture et mise en oeuvre d'un primaire	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre d'un primaire sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en oeuvre, dans les règles de l'art, le primaire sur le sol. Il proposera une solution conforme et adéquate au sol soumis à de forts taux d'humidité, de chlore et de chaleur (espaces bien-être et aquatique). Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'environnement spécifique dans lequel il mettra en oeuvre le primaire. Le titulaire proposera plusieurs coloris assorties à l'existant.	M2	945	3,45 €	3 260,25 €
I-D.2		Fourniture et mise en oeuvre d'un ragrage	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre d'un carrelage antidérapant sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en oeuvre, dans les règles de l'art, le ragrage du sol. Il proposera une solution conforme et adéquate au sol soumis à de forts taux d'humidité, de chlore et de chaleur (espaces bien-être et aquatique). Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'environnement spécifique dans lequel il mettra en oeuvre le ragrage. Le titulaire proposera plusieurs coloris assorties à l'existant.	M2	588	20,97 €	12 267,45 €
I-D.3		Fourniture et mise en oeuvre d'un ragrage type planchoc sur 10mm d'épaisseur pour reprofilage des pentes	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre d'un carrelage antidérapant sur le sol des espaces bien-être et aquatique. Le titulaire fournira et mettra en oeuvre, dans les règles de l'art, le ragrage du sol. Il proposera une solution conforme et adéquate au sol soumis à de forts taux d'humidité, de chlore et de chaleur (espaces bien-être et aquatique). Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'environnement spécifique dans lequel il mettra en oeuvre le ragrage. Le titulaire proposera plusieurs coloris assorties à l'existant.	M2	414	43,23 €	17 897,22 €
I-D.4		Reprises de planéité des regards et des faches	Ce prix rémunère à l'unité la correction des regards ou des faches relevés en étape I-A.2. Le titulaire corrigera les aspects du sol afin de rendre efficace les regards initialement créés et supprimera l'ensemble des faches.	U	5	198,62 €	993,10 €
I-D.5		Fourniture et pose du carrelage antidérapant	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose du carrelage antidérapant. Le titulaire fournira et posera dans les règles de l'art du carrelage antidérapant adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur). Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art d'un carrelage antidérapant.	M2	764	66,37 €	50 706,68 €
I-D.6		Fourniture et mise en oeuvre de carrelage 5° sur trame 30°30° PN20	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose du carrelage antidérapant adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur). Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art d'un carrelage antidérapant.	M2	181	134,96 €	24 319,16 €
I-D.7		Fourniture et mise en oeuvre de carrelage à bord arrondi	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la pose du carrelage antidérapant. Le titulaire fournira et posera dans les règles de l'art du carrelage antidérapant adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur). Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art d'un carrelage antidérapant.	M2	441	35,37 €	15 596,17 €
I-D.8		Fourniture et mise en oeuvre de joints Epoxy (Sol)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre de joint Epoxy afin de garantir l'étanchéité et le maintien du carrelage antidérapant. Le titulaire fournira et mettra en oeuvre dans les règles de l'art des joints Epoxy adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	M2	945	26,65 €	24 817,25 €
I-D.9		Fourniture et pose des plinthes	Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose des plinthes. Le titulaire fournira et posera dans les règles de l'art les plinthes adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur), assorties au carrelage antidérapant, et accompagnées de profilés au droit de leur remontées. Ce prix comprend la colle adéquate à la pose dans les règles de l'art des plinthes et profilés.	ML	404	17,96 €	7 255,84 €
I-D.10		Fourniture et mise en oeuvre de joints Epoxy (Plinthes)	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre de joint Epoxy afin de garantir l'étanchéité et le maintien des plinthes. Le titulaire fournira et mettra en oeuvre dans les règles de l'art des joints Epoxy adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	ML	404	8,47 €	3 421,88 €
I-D.11		Fourniture et pose de joint de fractionnement acrylique	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre de joint de fractionnement acrylique. Le titulaire fournira et mettra en oeuvre dans les règles de l'art des joint de fractionnement acrylique adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	ML	172	9,75 €	1 677,00 €
I-D.12		Réalisation de joint souple acrylique au mastic polyuréthane	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en oeuvre de joint souple acrylique au mastic polyuréthane afin de garantir l'étanchéité et le maintien des plinthes. Le titulaire fournira et mettra en oeuvre dans les règles de l'art des joints souple acrylique au mastic polyuréthane adéquat aux activités aquatiques et de bien-être (rappel : fort taux d'humidité, chlore et chaleur).	ML	520	7,42 €	3 858,40 €
						<b>Sous-total H.T. av01</b>	<b>143 872,40 €</b>
						<b>Total H.T. av01</b>	<b>233 112,04 €</b>
						<b>Total H.T. initial</b>	<b>207 130,80 €</b>
						<b>Ecart HT</b>	<b>25 981,14 €</b>
						<b>Ecart %</b>	<b>12,54%</b>
						<b>Vérification</b>	<b>233 112,04 €</b>

## VIII. Incidence financière

Le présent avenant a une incidence financière.

Le montant initial du marché public était évalué à 207 130,90 € HT sous réserve de vérifier et fixer définitivement les quantités avec le titulaire du marché public. Après contrôle sur pièce et sur place, les quantités indiquées ci-dessus ont été réévaluées comme initialement prévu par l'article 3-5 du cahier des clauses particulières.

Le montant définitif du lot n°1 du marché public est fixé à hauteur de 233 112,04 € HT.

Le montant global du marché public est modifié comme suit :

- Montant global initial du marché public : Lot n°1 - 207 130,90 € HT et Lot n°2 – 51 968,34 € HT soit 259 099,24 € HT
- Montant global modifié du marché public : Lot n°1 - 233 112,04 € HT et Lot n°2 – 51 968,34 € HT soit 285 080,38 € HT, soit une augmentation de 10 % du montant global.

## IX. Accord des parties

Fait en deux exemplaires,

Le ... avril 2024,

Prénom, NOM et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature et notification	Signatures
Pour le maître d'ouvrage, Serge SIMÉON Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	Beauvois-en-Cambrésis,	
Pour le titulaire, M. Maxime DESPATURE Gérant	Proville,	

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2024_14
Objet :	Décision N°2024/14 - Modification du marché public passé en procédure adaptée de travaux de rénovation des sols de l'établissement nautique intercommunal situé au Cateau-Cambrésis de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20240426-DEC2024_14-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20240426-DEC2024_14-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DEC2024.14.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20240426-DEC2024_14-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	443.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 avril 2024 à 11h45min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 avril 2024 à 11h45min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 avril 2024 à 11h45min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 avril 2024 à 11h45min59s	Reçu par le MI le 2024-04-26